



République Française

Trouville-sur-Mer, le 22 janvier 2026

Service :
Sports, Plages et Associations

C.C -2025
Affaire suivie par : Christophe CHERY
Tel : 06 85 41 70 89

Rapport d'exploitation 2025

Concession de la plage naturelle de Trouville-sur-Mer

1. La concession fait l'objet d'une convention

Cette convention signée en mai 2014 pour une durée de 12 ans devra être renouvelée en mai 2026. Elle a pour objet l'équipement, l'entretien et l'exploitation de la plage naturelle de Trouville-sur-Mer concédés à la commune de Trouville-sur-Mer. L'ensemble de la plage concédée a une superficie de 312 570 m², dont 24 414m² exploités, représentant 8% de la surface totale.

Elle précise :

- Les équipements et surfaces considérés.
- L'entretien devant être assuré.
- Les tarifs pouvant être pratiqués par le concessionnaire.
- Les obligations de la commune en matière de sécurité des usagers de la plage. (Poste de secours signalisation, etc...)
- Balisage des eaux de baignade.
- Etablissement d'un règlement de police et d'exploitation.
- Modalités de sous-traitance.

Toute correspondance doit être adressée à Madame le Maire de Trouville-sur-Mer
Hôtel de Ville – 164 Bd Fernand Moureaux – 14360 Trouville-sur-Mer
Tél. 02 31 14 41 41 / Fax. 02 31 98 90 36 / www.trouville.fr

Accusé de réception en préfecture
014-211407150-20260209-2026-07-DE
Date de réception préfecture : 09/02/2026

- Activités en rapport avec l'exploitation de la plage.
- Comptabilité et l'utilisation des recettes.
- Redevance dominicale.

2. Les établissements ou services concédés

Municipaux :

- Le club de la plage municipal
- Les établissements de bains
- Le poste de secours

Sous concédés :

Activités de bouche :

- Le Galatée
- Le Grain de sable
- P'tits rêves
- Le Bar de la Plage
- Parad'Ice
- L'Abri Côtier
- Le Vivier
- Le Terrasse du Pré d'Auge
- Crêperie de Pré d'Auge

Activités de loisirs :

- Tennis
- Mini-Golf
- Ecole de Surf
- Manège
- Elasto-trampoline
- Club de plage
- Kayak

3. Données financières relatives aux activités économiques de la plage

A : Club de la plage municipale - 2025

Le club de la plage municipale, situé sur la plage à proximité de la piscine de Trouville-sur-Mer a fonctionné du 15 juillet au 15 août soit 5 semaines d'ouverture. Pour mémoire en 2024, nous avons ouvert le club 8 semaines. Cette modification d'ouverture a été motivée au regard de la faible fréquentation enregistrée en 2024.

Les recettes :

Participation des familles : **12 524 €**

(Le club de la plage n'est plus conventionné avec la CAF)

Les dépenses :

Achats : 888,91 €

Services extérieurs 1 176,00 €

Autres services extérieurs 281 ,40 €

Frais de personnel : 6 840,35 €

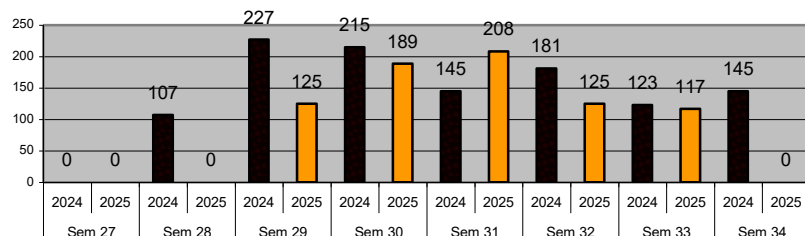
Le Montant Total des dépenses : 9 186,66 €

Coût de l'activité pour la Mairie : 3 337,34 €

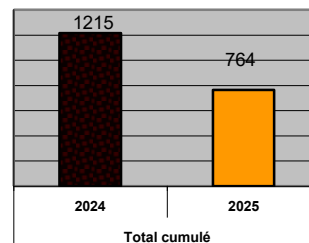
Fréquentation sur l'ensemble de la saison en baisse de 37.11% comparée à 2024

Club de la plage

Nombre d'enfants accueillis



Nombre d'enfants accueillis



Fréquentation Taux de variation 2024/2025
saison - 37,11%

B : Les Etablissements des bains de la plage et de la mer

Cet établissement fonctionne d'avril à fin septembre.

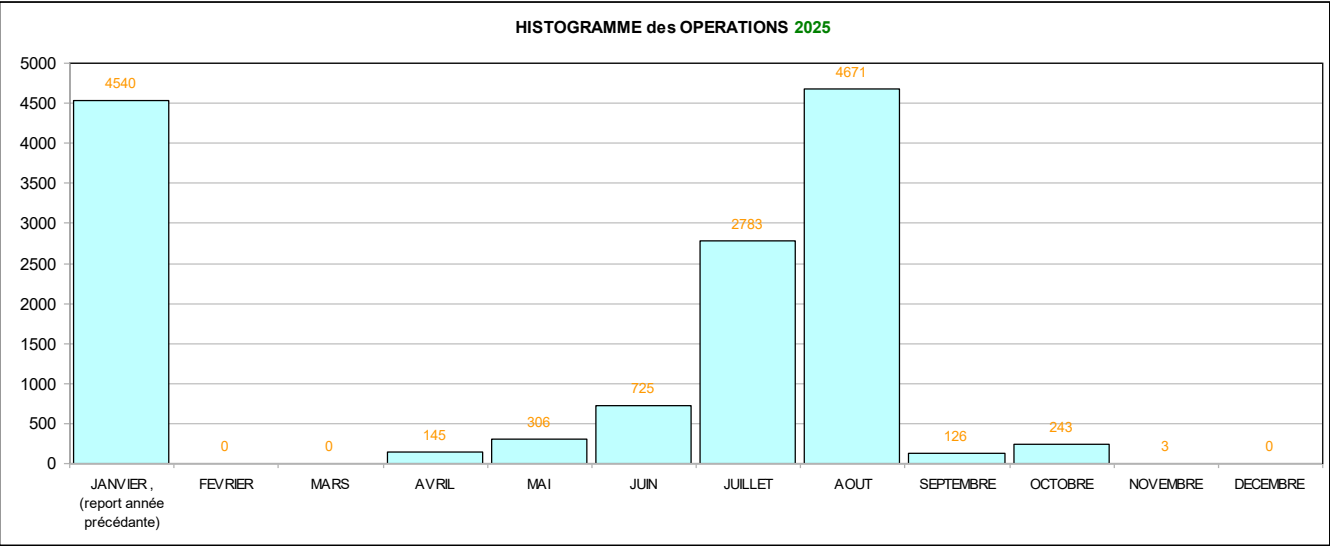
OPERATIONS ET RECETTES ANNUELLES PAR PRESTATIONS 2025

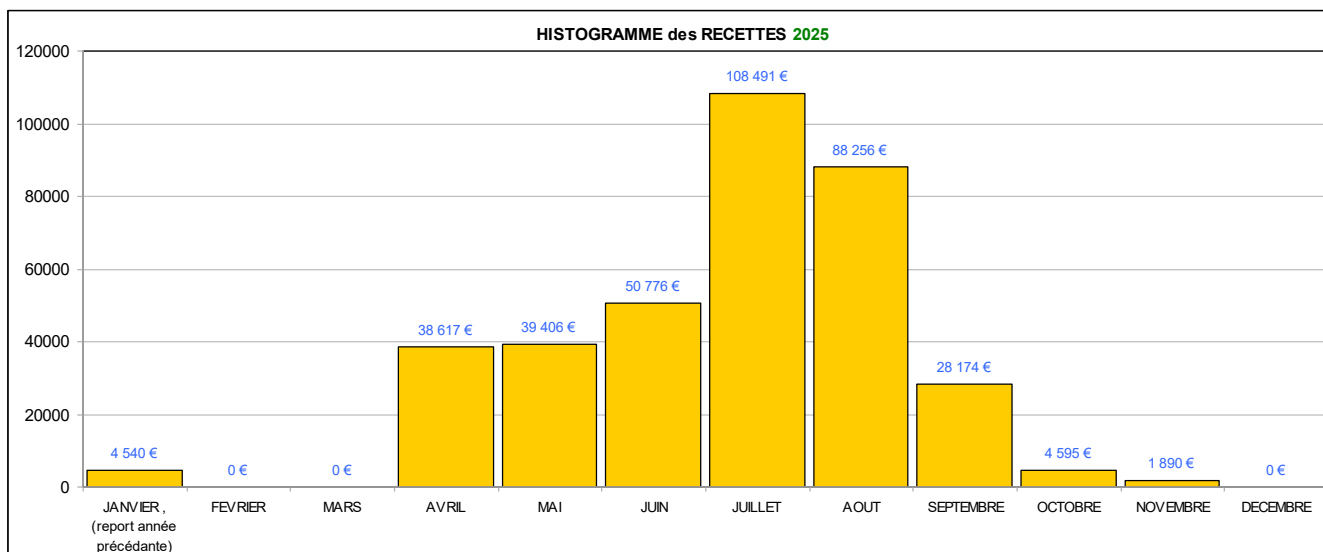
	CABINES		PARASOLS		TRANSATS		DOUCHES & TENUES		Serviettes Peignoire Maillot		Divers		TOTAL	
	OPERATIONS	RECETTES	OPERATIONS	RECETTES	OPERATIONS	RECETTES	OPERATIONS	RECETTES	OPERATIONS	RECETTES	OPERATIONS	RECETTES	OPERATIONS	RECETTES
N-1	552	282 080 €	1 825	42 159 €	4 646	38 685 €	2 109	7 170 €	0	0 €	0	0 €	9 132	370 094 €
% / total	6%	%	20%	11%	51%	10%	23%	2%	0%	0%	0%	0%		
2025	483	267 995 €	2145	44 030 €	4 220	39 630 €	2285	8 313 €			4775	4 775 €	13 908	364 743 €
% / total	3%	73%	15%	12%	30%	11%	16%	2%	0%	0%	34%	1%		
% N/N-1	-13%	-4,99%	+18%	+4%	-9%	+2%	+8%	+16%	+0%	+0%	+0%	+0%	+52%	-1%

Les conditions météorologiques durant la saison ont été variables. Malgré tout, la location de matériel de plage (transats, parasols) reste en hausse. La location des cabines toujours très prisée accuse une légère baisse de +5%, sur les recettes. Il y a eu moins de monde globalement sur les séjours de plus

d'une semaine, les estivants préférant les prestations à la journée. Baisse sur l'ensemble de la saison par rapport à 2024 de 1.44%, passant de 370 094 € à 364 743 €.

Détail des opérations et recettes durant la saison :





Les recettes 2025 des établissements des bains :

Cet établissement affiche un montant total des recettes en 2025 de : **364 743 €**

Les charges 2025 des établissements des bains :

FONCTIONNEMENT

- Poste de secours : 5 994,99 €
- Plage : 59 889,24 €

➤ **Charge de personnel**

Entretien plage	78 371,90 €
Poste de secours	106 837,93 €
Ets des bains	84 260,73 €
Total :	269 470,56 €

Toute correspondance doit être adressée à Madame le Maire de Trouville-sur-Mer
Hôtel de Ville – 164 Bd Fernand Moureaux – 14360 Trouville-sur-Mer
Tél. 02 31 14 41 41 / Fax. 02 31 98 90 36 / www.trouville.fr

INVESTISSEMENT

➤ Poste de secours :	5 439,80 €
➤ Plage :	54 244,68 €
<i>Total :</i>	59 684,48 €

C: Redevances des délégations de service public 2025 présentes sur la plage

- **Redevances fixes (voir tableau page suivante)**

Redevance occupation du domaine public DSP Plage 2025

durée de la concession : 12 ans

formule de calcul

$$RF = (S \cdot VL \cdot Msh \cdot 1/12) + (S \cdot VL \cdot Msb \cdot 1/48)$$

S= surface

VL = valeur locative

annexe 7 de la convention

Msh = nbre mois saison haute (6 mois compris entre avril à octobre)

Msb = nbre mois saison basse

Msh+Msb = 12 mois

					Formule								RF	Redevance à facturer
Lot N°	Intitulé	Sous-Concédé	Adresse	Notification	S	VL	Msh	Total 1	S	VL	Msb	Total 2		
1	Tennis	SAS Tennis Partner	3-5 rue de Paris 14360 TROUVILLE-SUR-MER	13/06/2014				0				0	12 000,00	12 000,00
2	Mini-Golf	F. PEDRONO	rue de la Chapelle 14800 SAINT-ARNOULT	16/06/2014	250,00	51,94	3	3246,28	250	51,94	3	811,57	4 057,85	4 057,00
		B. FRUHAUF PEDRONO	rue de la Chapelle 14800 SAINT-ARNOULT	15/07/2025	250,00	51,94	3	3246,25	250	51,94	3	811,56	4 057,81	4 057,00
3	Ecole de Surf	North Shore Surf School Stive Lener	Promenade Savignac - Les Planches 14360 TROUVILLE-SUR-MER	14/06/2014	10	285,43	6	1427,17	10	282,30	6	352,88	1 780,05	1 780,00

Toute correspondance doit être adressée à Madame le Maire de Trouville-sur-Mer
Hôtel de Ville – 164 Bd Fernand Moureaux – 14360 Trouville-sur-Mer
Tél. 02 31 14 41 41 / Fax. 02 31 98 90 36 / www.trouville.fr

4	Le Galatée	Sarl Les Planches Monsieur LESEUR	Les Planches 14360 TROUVILLE- SUR-MER	13/06/2014	28,1	282,30	6	3966,32	28,1	282,30	6	991,58	4 957,90	4 957,00	
						63	190,84	6	6011,33	63	190,84	6	1502,83	7 514,16	7 514,00
						94	156,95	6	7376,82	94	156,95	6	1844,21	9 221,03	9 221,00
						73	103,88	6	3791,65	73	103,88	6	947,91	4 739,56	4 739,00
						51,1	51,12	6	*/*	*/*	*/*	*/*	*/*	*/*	0,00
													26 432,65	26 431,00	
5	Le Grain de Sable	M Rémy COLLEU	Promenade Savignac Les Planches 14360 TROUVILLE-SUR- MER	13/06/2014	8,17	282,30	6	1153,20	8,17	282,30	6	288,30	1 441,50	1 441,00	
						50,9	103,88	6	2643,77	50,9	103,88	6	660,94	3 304,71	3 304,00
6	P'tits rêves	Mme Evelyne BRICARD	1 rue des Lys 14800 TOUQUES	14/06/2014	12,41	282,30	6	1751,67	12,41	282,30	6	437,92	2 189,59	2 189,00	
						32,5	103,88	6	1688,06	32,50	103,88	6	422,02	2 110,08	2 110,00
7	Parad'Ice	M. Niatel (société KEL)	Promenade Savignac 14360 Trouville-sur-Mer	24/01/2015	23	177,14	6	2037,07	23	177,14	6	509,27	2 546,34	2 546,00	
						12,5	96,43	6	602,70	12,5	96,43	6	150,67	753,37	753,00
8	Le Bar de la Plage	Mme Betty PLOUVIER	1 rue de Paris 14360 Trouville- sur-Mer	13/06/2014	18,2	190,84	6	1736,61	18,2	190,84	6	434,15	2 170,76	2 170,00	

					28,38	103,88	6	1474,07	28,38	103,88	6	368,52	1 842,59	1 842,00
					29	103,88	6	1506,27	*/*	*/*	*/*	*/*	1 506,27	1 506,00
													5 519,62	5 518,00
9	L'Abri Côtier	M. Alain GROULT	1 rue de Paris 14360 Trouville-sur-Mer	13/06/2014	18,2	156,95	6	1428,28	18,2	156,95	6	357,07	1 785,35	1 785,00
					41,98	103,88	6	2180,46	41,98	103,88	6	545,11	2 725,57	2 725,00
					30,76	103,88	6	1597,69	*/*	*/*	*/*	*/*	1 597,69	1 597,00
													6 108,61	6 107,00
10	Le Vivier	M. Nicolas LEROY (SAS La Marbienne)	Rue Gustave Flaubert 14360 Trouville-sur-Mer	26/01/2015	85	177,14	6	7528,30	85	177,14	6	1882,08	9 410,38	9 410,00
					65,6	96,43	6	3162,96	65,6	96,43	6	790,74	3 953,71	3 953,00
					52,5	96,84	6	2542,14	*/*	*/*	*/*	*/*	2 542,14	2 542,00
													15 906,23	15 905,00
11	La Terrasse du Pré d'Auge	SARL LE SOLEN (05/07/2021)	Promenade des Planches 14360 Trouville-sur-Mer	26/01/2015	24,15	177,14	6	2138,92	24,15	177,14	6	534,73	2 673,65	2 673,00
					14,2	96,43	6	684,67	14,2	96,43	6	171,17	855,83	855,00
					20,63	96,43	6	994,69	*/*	*/*	*/*	*/*	994,69	994,00
													4 524,18	4 522,00
12	Crêperie du Pré d'Auge	SARL la Terrasse du Pré d'Auge Sabine LESEUR	17 rue de la Plage 14360 TROUVILLE-SUR-MER	13/06/2014	27,7	190,84	6	2643,08	27,7	190,84	6	660,77	3 303,85	3 303,00
					32,3	103,88	6	1677,68	32,3	103,88	6	419,42	2 097,09	2 097,00
					13,5	103,88	6	701,20	*/*	*/*	*/*	*/*	701,20	701,00
													6 102,14	6 101,00

Toute correspondance doit être adressée à Madame le Maire de Trouville-sur-Mer
Hôtel de Ville – 164 Bd Fernand Moureaux – 14360 Trouville-sur-Mer
Tél. 02 31 14 41 41 / Fax. 02 31 98 90 36 / www.trouville.fr

13	Manège	M Jessy Marais	13 lotissement Saint Philbert 14130 ST Gatien des Bois	05/08/2014	100	49,87	6	2493,25	100	49,87	6	623,31	3 116,57	3 116,00
14	Elasto- trampoline	Sarl Ludik Prestations	60 rue Victor Bertel - 76300 SOTTEVILLE LES ROUEN	27/05/2014	140	51,94	6	3635,83	140	51,94	6	908,98	4 544,80	4 544,00
15	Club de Plage	SARL SMALL CONCET	Ancienne gare de SAINT ARNOULT - 14800 Saint-Arnoult	06/07/2017				0				0	7 500,00	7 500,00
16	Kayak	SARL CONCEPT SPORT EMOTION	377 rue des Feugrais ZE Hennequeville 14360 Trouville- sur-Mer	06/07/2016	20	50,81	6	508,08	20	50,81	6	127,02	635,10	635,00

114 616,00 €

- Redevances variables

DSP plage – Lots de 1 à 12

Lot N°	Intitulé	Sous-Concédé	Date de réception de la Notification	Date de fin	Durée balnéaire annuelle autorisée	Surface utile (m²)	C.A. 2024	Redevance variable (RV) *	Rapport annuel transmis O/N ? (avant 1er juin)	Calcul RV	Redevance facturée CA 2023	Redevance 2024
1	Tennis	Tennis Partner	13/06/2014	06/05/2026	12 mois	6 282	139 739,96 €	= C.A. net * 1%	OUI	1 397,40 €	1 199,00 €	1 397,00 €
2	Mini-Golf	F. PEDRONO	16/06/2014	06/05/2026	12 mois	250	50 992,00 €	= C.A. net * 0.5%	OUI	254,96 €	296,00 €	254,00 €
3	Ecole de Surf	North Shore Surf School	14/06/2014	06/05/2026	12 mois	10	55 831,00 €	= C.A. net * 10 %	NON	5 583,10 €	6 875,00 €	5 583,00 €
4	Le Galatée	Sarl Les Planches	13/06/2014	06/05/2026	12 mois	258,10	1 079 780,00 €	= C.A. net * 3.15%	NON	34 013,07 €	35 697,00 €	34 013,00 €
5	Le Grain de Sable	SARL Grain de Sable	13/06/2014	06/05/2026	12 mois	59,07	109 818,00 €	= C.A. net * 1%	OUI	1 098,18 €	1 028,00 €	1 098,00 €
6	P'tits rêves	Madame Evelyne Bricard	14/06/2014	06/05/2026	12 mois	44,91	86 838,00 €	= C.A. net * 1.143%	OUI	992,56 €	925,00 €	992,00 €
7	Parad'Ice	M. Niatel (société KEL)	24/01/2015	06/05/2026	12 mois	35,50	186 821,00 €	= C.A. net * 0,25%	OUI	467,05 €	486,00 €	467,00 €
8	Le Bar de la Plage - Chez Peppy	Mme Betty PLOUVIER	09/07/2014	06/05/2026	12 mois	46,58	371 445,00 €	0%	OUI	0,00 €	0,00 €	0,00 €
9	L'Abri Côtier	M. Alain GROULT	13/06/2014	06/05/2026	12 mois	60,18	491 818,38 €	= C.A. net * 0,20 %	OUI	983,64 €	1 096,00 €	983,00 €
10	Le Vivier	M. Nicolas LEROY (SAS La Marbienne)	26/01/2015	06/05/2026	12 mois	150,60	2 376 197,00 €	= C.A. net * 0.15%	OUI	3 564,30 €	4 032,00 €	3 564,00 €

11	La Terrasse du Pré d'Auge	SARL LE SOLEN(adresse à Trouville)	26/01/2015	06/05/2026	12 mois	38,35	358 723,00 €	= C.A. net * 1%	NON	3 587,23 €	3 570,00 €	3 587,00 €
12	Crêperie du Pré d'Auge	Sarl Les Planches	13/06/2014	06/05/2026	12 mois	60,00	298 713,00 €	= C.A. net * 1%	NON	2 987,13 €	3 755,00 €	2 987,00 €

* Redevance variable et redevance fixe toujours calculées à l'euro inférieur

Total 1 54 928,61 € 58 959,00 € 54 925,00 €

DSP Manège et Elasto-Trampoline

Lot N°	Intitulé	Sous-Concédé	Date de réception de la Notification	Date de fin	Durée balnéaire annuelle autorisée	Surface (m²)	C.A. 2024	Redevance variable (RV) *	Rapport annuel transmis O/N ?	Calcul RV	Redevance facturée CA 2023	Redevance 2024
1	Manège	M Jessis Marais	05/08/2014	30/07/2026	12 mois	100	31 600,00 €	= C.A. net * 5%	OUI	1 580,00 €	3 386,00 €	1 580,00 €
2	Elasto-trampoline	Sarl Ludik Prestations	27/05/2014	06/05/2026	12 mois	140	87 399,00 €	= C.A. net * 8,5%	OUI	7 428,92 €	7 403,00 €	7 428,00 €

* Redevance variable et redevance fixe toujours calculées à l'euro inférieur

total 2 9 008,92 € 10 789,00 € 9 008,00 €

DSP Kayak et Club de la plage

Lot N°	Intitulé	Sous-Concédé	Date de réception de la Notification	Date de fin	Durée balnéaire annuelle autorisée	Surface (m²)	C.A. 2024	Redevance variable (RV) *	Rapport annuel transmis O/N ?	Calcul RV	Redevance facturée CA 2023	Redevance 2024
1	Kayak	M Deschemaeker	06/07/2016	06/05/2026	12 mois	20	160 510,00 €	= C.A. net *3%	NON	4 815,30 €	5 000,00 €	4 815,00 €
2	Club de plage	Small Concept	06/07/2016	06/05/2026	12 mois	100	136 955,47 €	20% CA HT si > 77500	OUI	11 891,09 €	9 932,00 €	11 891,00 €

* Redevance variable et redevance fixe toujours calculées à l'euro inférieur

Total 16 706,39 € 14 932,00 € 16 706,00 €

• Montants titrés pour les extensions de terrasses sur la plage - été 2025

Le Bar de la Plage « Chez Peppy »	11.670 €
Le Vivier	19.450 €
L'Abri Côtier	11.670 €
La Terrasse du Pré d'Auge	7.780 €
La Crêperie du Pré d'Auge	3.890 €

	54 460 €

Synthèse des redevances DSP - 2025

Activités sur la plage

Lot N°	Intitulé	Redevance sur CA 2024 versée en 2025	Redevance fixe 2025
1	Tennis	1 397 €	12 000 €
2	Mini-Golf	254 €	8 114 €
3	Ecole de Surf	5 583 €	1 780 €
4	Le Galatée	34 013 €	26 431 €
5	Le Grain de Sable	1 098 €	4 745 €
6	P'tits rêves	992 €	4 299 €
7	Parad'Ice	467 €	3 299 €
8	Le Bar de la Plage - Chez Peppy	0,00 €	5 518 €
9	L'Abri Côtier	983 €	6 107 €
10	Le Vivier	3 564 €	15 905 €
11	La Terrasse du Pré d'Auge	3 587 €	4 522 €
12	Crêperie du Pré d'Auge	2 987 €	6 101 €
1	Manège	1 580 €	3 116 €
2	Elasto-trampoline	7 428 €	4 544 €
1	Kayak	4 815 €	635 €
2	Club de plage	11 891 €	7 500 €
TOTAL		70 639 €	114 616 €

Régies

Complexe nautique
Etablissement des bains

57 083 €
364 743 €

1. Appréciation de la qualité du service rendu au public pour chacune des activités - Année 2025

	Structures Municipales
Complexe nautique	La piscine a réalisé une bonne saison, la fréquentation est stable avec une clientèle qui apprécie de pouvoir nager en bassin extérieur. Depuis avril 2021, le complexe nautique fonctionne avec un seul bassin (extérieur) du 17 mai au 28 septembre. Pour information les horaires d'ouvertures en semaine mai juin et septembre en semaine sont de 10h00/14h00 et 16h00/19h00. Les Week ends, ponts, fériés, et mercredi 12h00/18h00 En Juillet août tous les jours de 10h00 à 19h00 Les scolaires Trouvillais n'ont pas souhaité venir de peur que les enfants aient froid, alors qu'ils pouvaient être accueillis en mai et juin à raison de deux séances par semaine minimum.
Club de la plage municipal	Le club de la plage a ouvert du 15 juillet au 15 août. La fréquentation en 2025 sur l'ensemble de la saison est en baisse, les enfants (ou les parents) semblent privilégier le centre aéré d'accès plus pratique et dans des locaux permettant les activités par mauvais temps.
Etablissement des bains de la plage et de la mer	Malgré une météo variable, les établissements des bains ont eu une bonne fréquentation. Les estivants sont arrivés fin juillet mais la météo n'était pas au rendez vous, contrairement à 2024 dont ce fut la plus belle semaine de la saison.

	Délégations de service public
Tennis	Toujours plusieurs manquements, notamment en ce qui concerne l'entretien des cours et les horaires d'ouverture. Ce qui ne satisfait aucunement les services de la mairie. Plusieurs courriers ont été envoyés afin de procéder à la régularisation de la situation. D'une manière générale l'entretien et la tenue des tennis ne donnent pas satisfaction.
Ecole de Surf	La Saison 2025 a été compliquée avec la difficulté de recrutement d'un moniteur qui a obligé à maintenir des jours de fermeture de la structure. Moins 16% en recette, principalement dû à l'absence de recrutement d'un moniteur malgré le bon partenariat avec France travail. 2 jours de fermeture de la plage par arrêté municipal pour risque de pollution. Il est par ailleurs à noter un retard non négligeable dans la remise du rapport annuel d'activité 2024.
Kayak	La saison 2025 est plutôt bonne avec une légère hausse. Les activités terrestres sont en forts développement. Toujours une activité soutenue vis-à-vis des groupes pour une occasion particulière mais peu de demandes de location par les estivants. Le long côtes a fortement progressé nécessitant la mise en place de crêneaux supplémentaires.
Parad'Ice	Saison moyenne, pour ce glacier efficace et sérieux.
Mini-Golf	Moins de monde sur la plage, baisse d'environ 7% de la fréquentation. Globalement les tarifs n'ont pas augmenté alors que le coût des matières premières a flambé. Certains font état de quelques incivilités et s'inquiètent pour l'avenir. Une réunion avec tous les acteurs s'est tenue en mairie après la saison, pour faire le bilan et envisager la prochaine saison.
Elasto-trampoline	
Manège	
P'tits rêves	
Club de plage	
Crêperie du Pré d'Auge	
Le Grain de Sable	
Le Galatée	Seul le Galatée n'a pas souhaité d'extension de terrasse, il précise par ailleurs avoir fait une bonne saison, mais aussi, d'avoir du faire face à des annulations de réservation fautes de trouver des places de stationnement. Les extensions supplémentaires des terrasses des établissements accordées sur le sable, avec des aménagements temporaires, ont permis aux restaurateurs d'organiser dans des conditions optimales l'accueil des clients. Ce dispositif a donné entière satisfaction d'autant que l'intégralité du cheminement sur les planches a été conservée. Le début de saison a été très fréquenté pour s'essouffler après le 15 août. L'établissement le Vivier fait part d'une activité identique à l'an passé. Il note une clientèle touristique beaucoup plus vigilante aux tarifs pratiqués devant parfois servir un plat pour deux personnes. La clientèle en majorité parisienne subie la conjoncture économique actuelle, couplé à une météo défavorable le tourisme s'en ressent.
Le Bar de la Plage	
L'Abri Côtier	
Le Vivier	
La Terrasse du Pré d'Auge	

Il est constaté, chaque année, un retard de beaucoup de sous-concessionnaires dans la production du rapport annuel d'activité de l'activité précédente. Cette obligation, qui figure dans chaque contrat, est issue des articles L3131-5 du Code de la commande publique et L1411-3 du Code général des collectivités territoriales. Ce rapport technique et financier doit être produit pour le 1^{er} juin de chaque année.

Parfois complexe pour les structures peu aguerries aux règles administratives et juridiques, il conviendra d'envisager l'élaboration d'un modèle type qui prendrait la forme d'une trame à compléter lors du renouvellement des sous-concessions.

2. Un bilan d'entretien de la plage

En saison, les services municipaux effectuent deux criblages mécaniques par semaine permettant d'avoir deux passages devant le poste de secours et un sur les extrémités de la plage un troisième passage est réalisé sur sollicitation du centre technique par le service de la plage uniquement en cas de besoin. En avant saison, pour les vacances de Pâques et à partir du mois de mai l'intervention se limite à un criblage par semaine.

Sinon un ramassage manuel est effectué quotidiennement.

Les planches sont balayées mécaniquement deux fois par semaine. Une maintenance est effectuée tout au long de l'année (remplacement de planches usées 300 unités pour l'année 2025, fixation, etc...).

Afin de protéger les planches et cabines, les services effectuent devant ces structures, un rempart de sable à partir d'octobre. Ce sable est retiré à partir d'avril pour être stocké le long de la jetée. C'est toujours le même sable qui est utilisé.

3. Les actions menées pour lutter contre la pollution et l'atteinte à la faune et la flore

80 poubelles sont réparties sur la plage et proposent un tri sélectif. Des sacs à déjections canines sont en libre service. Les distributeurs sont alimentés régulièrement par la Commune.

Une communication par affiche rigide et papier est faite pour prévenir les usagers de la plage de l'interdiction de nourrir les goélands.

Depuis début juillet un affichage rappelant l'interdiction de fumer sur la plage est également en place.

La fréquentation des chiens et chevaux est réglementée. Des affiches sont présentes sur la plage pour sensibiliser au ramassage des souillures canines.

La communauté de communes effectue en saison une campagne de communication sur le respect de l'environnement. Des boîtes de collecte à mégots ont été posées.

4. Les actions menées pour la mise en valeur et la protection du milieu

La Commune dispose d'un partenariat avec la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie pour sensibiliser au tri sélectif.

Des actions pédagogiques et de sensibilisation au respect de l'environnement sont menées avec l'association « Rivages propres ». Deux bacs à marée sont mis en place d'octobre à avril. Ces bacs sont retirés en saison car souvent utilisés pour des poubelles par les estivants.

Accueil fréquent de groupes scolaires et associations sur les plages de Trouville-sur-Mer pour des actions de nettoyage et de sensibilisation à l'environnement.

La Commune a mis en place un partenariat avec ALCOME pour la collecte et la valorisation des mégots, et l'organisation de collectes citoyennes.

Durant la saison, ouverture de quatre points toilettes. Maintien de deux points durant les petites vacances. Une charte plage sans plastique a été signée avec un suivi des actions menées.

5. Les évènements climatiques et maritimes inhabituels

L'année 2025 a généré 3 fermetures de la baignade en raison d'un risque de pollution de la qualité des eaux et/ou de phénomènes météorologiques violents. Malgré un démarrage de la saison un peu tardif et une météorologie variable, la saison a été globalement positive. En fin de saison cette année une seule tempête majeure est à déplorer avec Benjamin les 22 et 23 octobre. Les principales conséquences sont le déplacement d'important volume de sable mais aussi le risque de submersion marine et l'apport d'organismes marins (algues, coquillages), impliquant la mobilisation des moyens mécaniques du centre technique municipal afin de remettre en état l'ensemble de la plage.